

الكونفدرالية الديمقراطية للشغل

CONFEDERATION DEMOCRATIQUE DU TRAVAIL

Syndicat des travailleurs royal air maroc

[www.cdt-ram.com](http://www.cdt-ram.com)



**CDT/RAM**

## Flash / Info

Du 14 février 2007

Le 08 février 2007, une réunion s'est tenue entre le Bureau Syndical CDT/RAM et Monsieur le Directeur des Ressources Humaines, durant laquelle les points soulevés dans notre mémorandum ont été discutés.

### **Convention Collective:**

la DRH s'est engagée à œuvrer pour la mise en place, dans un premier temps, d'un texte formalisant les dispositions réglementaires et acquis déjà existants au sein de notre compagnie

Dans le souci d'activer ce dossier, nous avons accepté cette proposition et La DRH nous fera part, très prochainement, de l'approche retenue pour l'élaboration dudit texte, quelle que soit son appellation.

Toutefois, nous avons réaffirmé notre revendication initiale d'une convention collective, meilleur outil, à notre sens, pour garantir les acquis du personnel et définir les droits et les obligations de tout un chacun, et ce, conformément au code du travail.

### **Gestion RH / Carrière et Promotion interne :**

La DRH nous a informé d'un chantier RH entamé en 2007 pour :

- L'élaboration d'un référentiel des différents métiers à la RAM
- La redéfinition des règles d'évolution de carrière
- La mise en place d'une nouvelle politique de formation
- Le renforcement des antennes RH et révision de leur rôle et fonction

Une présentation de ce projet nous sera faite prochainement.

### **Avancements:**

Compte tenu d'une part, de l'impact négatif et démobilisateur de ce problème, et d'autre part des bons résultats réalisés par notre compagnie nous avons sollicité la révision du quota des avancements dans un objectif d'équité et de motivation.

La DRH a précisé que 20 à 25 % des effectifs bénéficient de l'avancement et a promis d'examiner notre demande.

### **Salaires:**

Salaires : nous avons réitéré notre demande relative à l'indexation des salaires sur le coût de la vie et sur les résultats de notre compagnie.

De son côté, la DRH a affirmé qu'aujourd'hui, la priorité est d'assurer la pérennité de nos acquis et ce, compte tenu du contexte actuel de l'activité du transport aérien.

Retenue IR : La DRH a promis de nous communiquer ultérieurement plus de détails sur le mode de calcul de l'impôt sur le revenu par rapport à la composition de nos salaires.

Prime de productivité : Concernant la stagnation de cette prime depuis octobre 2004, la DRH s'est engagée à nous fournir toutes les données et les chiffres réels sur cet élément de salaire.

### **Social:**

La DRH nous a fourni des détails et des précisions sur les activités sociales (loisirs, programmes d'estivage et subventions, ...) et s'est engagée à améliorer sa communication sur ce volet. De notre part nous avons maintenu notre revendication relative à la mise en place d'un conseil social (Direction / partenaires) dont le rôle sera de tracer la politique sociale de l'entreprise et qui sera doté d'un budget annuel. Par ailleurs, nous avons insisté sur l'importance de l'investissement dans le domaine social et avons demandé la construction d'un centre d'estivage à Marrakech où la RAM possède déjà un terrain.

### **Mutuelle:**

Les statuts amendés ont été validés et sont actuellement au secrétariat général du gouvernement dans l'attente de leur publication au bulletin officiel.

### **Retraites (CIRC – RECORE . . . )**

Une étude sur l'ensemble des retraites à la RAM, menée par un organisme externe, est toujours en cours et les résultats nous seront communiqués. Toutefois, il nous a été précisé que les taux de cotisation de retraite (CIMR, RECORE, Age d'or, etc.) étaient sensiblement identiques (de l'ordre de 14%) pour les différentes catégories du personnel (PS, PNC, PNT).

RECORE : A ce jour cette caisse concerne seulement 1314 adhérents ; La DRH s'est engagée à mener une campagne de sensibilisation.

CIRC : un point sur la situation de cette caisse sera fait lors d'une prochaine réunion

### **Accidents du travail :**

Une réunion sera tenue en présence du responsable de la fonction assurances pour clarifier certains points relatifs aux procédures mises en place afférentes aux AT.

### **Manuel d'Organisation Compagnie :**

Le Manuel d'organisation finalisé sera diffusé, à l'ensemble du personnel sur le réseau informatique de la compagnie.

Par ailleurs, et dans un objectif de qualité et de productivité, un manuel des procédures détaillant l'organisation et définissant les tâches spécifiques, est en cours d'élaboration et sera mis à la disposition des différents métiers.

*Le Bureau Syndical  
CDT / RAM*

